

LIVRE DIXIÈME

LOUGÉ-SUR-MAIRE

SOMMAIRE

Etymologie de ce nom. — Prébende de Lougé. — Nomenclature des Chanoines. — Les Curés de Lougé. — Assassinat de Trolley la Batterie. — Assassinats de Desdoutis, curé de Lougé et de Philippe, son vicaire. — Les Curés de Lougé après la Révolution. — L'ancienne Eglise de Lougé. — La nouvelle Eglise. — Curieuses découvertes. — La Vierge de Lougé. — Le Reliquaire. — La pierre commémorative de l'Institution du Rosaire. — Les Agents municipaux et les Maires de Lougé. — La Baronnie de Lougé. — Catherine Angélique d'Harcourt.

LOUGÉ-SUR MAIRE. — LOUGEIUM

Ce nom a subi plusieurs variantes. On l'a successivement écrit : Longy, Lingey, Lougy, Lougey et enfin Lougé. D'après Gustave Le Vasseur, Lougé signifie « Long-Gué », parce qu'en y arrivant d'un côté, il faut passer deux fois la rivière.

Cette paroisse placée sous le vocable de Saint-Vaast faisait partie du doyenné d'Asnebecq et de l'Archidiaconé du Houlme. Le Pouillé donne la suite de ses curés à partir de l'an 1503 ; la cure était à la présentation du Chapitre de Sées et parfois du Seigneur temporel du lieu.

L'un des seize chanoines prébendés de la cathédrale portait le titre de Lougé en raison des terres qui formaient l'apanage des chanoines au moment de la fondation de la Prébende, bien que, par suite d'échange territorial, le fond de terre dût se trouver plus tard en la paroisse de Laleu. Aussi la Prébende de Lougé avait-elle les dîmes de Laleu et le droit de présentation à cette paroisse.

LES PRÉBENDÉS DE LOUGÉ

Voici les noms des Prébendés de Lougé, d'après le Pouillé :

Quintin Mésenge, Chantre, fut le premier chanoine prébendé de Lougé.

..... Joachim Daupley.

31 AOÛT 1577. — Jean Gautier, de plein droit, par résignation de Joachim Daupley.

12 FÉVRIER 1578. — François Ernault, par résignation de Joachim Daupley.

14 OCTOBRE 1578. — Jean Gautier, par décès de François Ernault, de plein droit.

24 NOVEMBRE 1602. — Claude de Belleau, de plein droit, par permutation avec Jean Gautier.

10 JUIN 1604. — Provision apostolique pour Jean de Belleau, clerc de Lisieux, par résignation de Claude de Belleau.

..... François de Massac, du diocèse d'Orléans.

29 AVRIL 1627. — Jacques Labbé, prêtre de ce diocèse, par permutation avec François de Massac, prêtre du diocèse d'Orléans, dernier possesseur pacifique des dits canonicat et prébende.

17 FÉVRIER 1643. — Michel Lainé, clerc de Paris, par décès de Jacques Labbé, de plein droit.

18 FÉVRIER 1648. — Jacques Dupré, clerc du diocèse de Sées, par résignation de Michel Lainé, clerc de Paris, dernier possesseur pacifique.

12 FÉVRIER 1655. — Provision apostolique pour Jacques Dupré, clerc du diocèse de Sées, par résignation de Jacques Dupré, son frère. sous-diacre.

20 DÉCEMBRE 1657. — Jacques Dupré, l'aîné, de plein droit, par résignation de Jacques Dupré, son frère.

26 MARS 1662. — Provision apostolique pour Louis Dupré, clerc de Sées, par résignation de Jacques Dupré, son frère, sous-diacre.

1690... César-Louis de Marivin, prêtre de Lyon, acquit le dit canonicat en vertu de la Régale.

20 FÉVRIER 1735. — Jean Provost, prêtre du diocèse d'Autun, bachelier de Sorbonne, de plein droit, par décès de Louis-César de Marivin, prêtre.

17 AVRIL 1737. — Provision apostolique pour Jacques Dadin, Chanoine prêtre de Carrouges, par résignation de Jean Provost.

19 SEPTEMBRE 1784. — Léonard Pericaud, prêtre du diocèse de Limoges, Abbé commendataire du Monastère de la Bienheureuse Vierge Marie, vulgairement de Perseigne, Chapelain de Monsieur et de Madame, de plein droit, en vertu d'un diplôme du Roi très chrétien.

Les gros fruits sont :

La dîme de Laleu, avec droit de présentation à la paroisse de l'Eglise de Lougé ou à sa vicairie perpétuelle.

LES CURÉS DE LOUGÉ AVANT LA RÉVOLUTION

21 NOVEMBRE 1503. — Gaufride Lelièvre, par permutation avec Jean de Bourleur, à la présentation du Prieur et du Chapitre de Sées.

11 FÉVRIER 1515. — Jean Mesvrel, par décès de Gaufride Lelièvre, à la même présentation.

30 JUIN 1516. — Gervais Couldrays, gradué, en vertu d'un compulsoire par décès de Gaufride Lelièvre, à la même présentation.

9 AOÛT 1516. — Thomas Radiguy, par décès de Gaufride Lelièvre, à la présentation de Guillaume de Longey, seigneur temporel, en vertu d'un compulsoire.

27 DÉCEMBRE 1516. — Michel Deslandes, par renonciation de Thomas Radiguy, à la présentation de Guillaume de Longey, seigneur temporel.

31 OCTOBRE 1540. — Pierre Fourmont, par décès de Jean Mesvrel, à la présentation du Prieur et du Chapitre de Sées.

- 2 MARS 1540. — André Brière, de droit dévolu.
- 30 JUILLET 1541. — Jean de la Personne, par résignation de Pierre Fourmont, à la présentation du Prieur et du chapitre de Sééz.
- 16 MARS 1541. — Eustache Fouquet, par résignation de Jean de la Personne, à la présentation du Prieur et du chapitre de Sééz.
- 15 NOVEMBRE 1575. — Provision apostolique pour Guillaume Rousseau.
- 15 NOVEMBRE 1575. — Le même Guillaume Rousseau, à la présentation du seigneur temporel, en vertu d'un compulsoire.
- 3 MAI 1577. — Provision apostolique pour Jacques de Harcourt, par permutation avec Jacques Gondoin.
- 26 MAI 1587. — Charles Moulinet, par décès de Jacques de Harcourt, à la présentation du Chanoine prébendé de Lougé.
- 2 JUILLET 1587. — Refus d'une provision apostolique pour Jean Legas.
- 14 FÉVRIER 1631. — Provision apostolique pour Jacques Faverie, par décès ou confidence de Charles Nepveu.
- 26 MARS 1632. — Provision apostolique pour Nicolas Guiton, par résignation de Charles Nepveu.
- 12 MARS 1635. — Robert de Livet, par permutation avec Nicolas Guiton.
- 14 OCTOBRE 1638. — Provision apostolique pour Joachim de Morchesne, par résignation de Nicolas Guiton.
- 17 FÉVRIER 1651. — Louis de la Reüe, par résignation de Joachim de Morchesne, dans les mains du Pape.
- 11 JANVIER 1689. — Provision apostolique pour François Châble, par résignation de Louis de la Reüe.
- 15 AVRIL 1689. — Philippe Gouhier, docteur requérant, par décès de Louis de la Reüe, à la présentation du chanoine prébendé de Lougé.
- 23 JANVIER 1719. — René-François Philippe, gradué par décès de François Châble, doyen de Lougé, à la même présentation. (François Châble était mort le 22 et Philippe prit possession de la cure le lendemain en son lieu et place).
- 14 AOUT 1719. — Le même François Philippe, par décès de François Châble, à la présentation du roi, en raison du litige.
- 13 DÉCEMBRE 1729. — René Le Clerc, par permutation avec René-François Philippe.
- 16 AVRIL 1753. — Vincent Plet, par décès de René Le Clerc, à la présentation du chanoine prébendé de Lougé.
- 19 SEPTEMBRE 1780. — Provision apostolique pour Jean-Louis Mauny, par résignation de Vincent Plet.
- 11 JUIN 1620. — Erection de la Confrérie du Rosaire dans la dite Eglise de Lougé.
- 450 Communians.
- Visite, 2 l. — 12 s. 6 d.
- Trésor, 1 livre.
- Le curé seul décimateur, à l'exception d'un petit pré dont la grosse dîme appartient au trésor.
- Le curé possède deux petits prés et deux petites pièces de terre labourable. Il passe 36 livres de pension à M. le prébendé de Saint-Martin.

ASSASSINAT DE TROLEY-LA-BATERIE, PRÈS LOUGÉ-SUR-MAIRE.

Ce fut le 30 décembre 1795 — 9 nivôse — que fut commis le premier assassinat dans l'arrondissement d'Argentan. Sur les 7 heures du soir, vingt hommes dont quinze étaient armés de carabines ou de fusils et les autres de bâtons, arrivèrent devant la porte du citoyen Jean Dannequin, en la commune de Lougé. Ces individus étaient vêtus d'habits longs, bleus ou apparemment rouges et coiffés de chapeaux ronds et ordinaires.

— « As-tu des armes ? dit le chef au citoyen Dannequin.

— Je n'en ai pas.

— Sais-tu où il y en a ?

— Non. Je ne puis vous renseigner à cet égard.

— Y a-t-il dans la commune des jeunes gens de la première réquisition ?

— Non. Je n'en connais pas.

— Eh bien ! tu vas nous conduire chez le citoyen Trolley-la-Batterie, agent de la commune de Saint-Ouen-sur-Maire. »

Ce fut par force que Jean Dannequin conduisit les Chouans devant l'habitation de Trolley-la-Batterie. On frappe à la porte.

— Qui est là ?

— Jean Dannequin.

— Etes-vous seul ?

— Non. Je suis accompagné de vingt hommes armés.

— Attendez. Je vais ouvrir.

Quatre Chouans entrèrent avec Dannequin.

— Quels sont les jeunes gens de la réquisition qui se trouvent dans la commune ?

— Il m'est impossible de vous les désigner. Il me faut des ordres de l'autorité.

— Donnez les noms ?

— Je ne vous les donnerai pas, car cela me compromettrait.

— Tu vas au moins offrir des rafraîchissements.

— Cela ne se refuse jamais. Ma domestique va se rendre à la cave pour vous chercher ce que vous désirez.

Pendant que la servante était partie, les Chouans se jetèrent sur le citoyen Trolley. Ils lui portèrent un coup de crosse de fusil sur la tête, plusieurs coups de baïonnettes dans le corps et un coup de fusil ou de pistolet.

Au moment de sa mort, Trolley-la-Batterie avait la tête couverte

d'un bonnet de police que l'un des brigands emporta comme trophée. Il était neuf heures du soir (1).

LES ASSASSINATS DE DESDOUITS, CURÉ DE LOUGÉ, ET DE PHILIPPE,
SON VICAIRE

Le meurtre de Desdouits et Philippe, curé et vicaire constitutionnels de Lougé, fait suite aux représailles exercées par les Chouans, dans le printemps de 1796, après les massacres des prêtres insermentés suscités par les dénonciations furibondes de Jean-Jacques Chauvin, au directoire exécutif de l'Orne, 16 ventôse an IV (24 Juin 1796), et l'hypocrite et ignoble arrêté du Directoire 28 ventôse (16 mars 1796) qui dévoue les prêtres rebelles à la « vengeance de la souveraineté du peuple outragée. »

Au nombre des victimes dont on doit déplorer la vie et la mort, se trouvaient Desdouits et Philippe, prêtres non intrus sans doute, mais jureurs.

L'histoire des ce temps troublé est d'ailleurs si confuse, quoique les faits ne remontent guère à plus d'un siècle, qu'on ne saurait affirmer d'une façon précise, dit Gustave Levavasseur, si le curé et le vicaire de Lougé furent tués par les Chouans ou par les Bleus.

La proposition de Drulhe, faite au conseil des Cinq Cents et adoptée le 6 mai 1796, condamne à la déportation : « tous les ministres de la religion catholique, sans en excepter même ceux qui ont fait à la République les actes de soumission requis ».

C'était le cas pour les prêtres de Lougé. Bien que, dit-on, ils se fussent rétractés et mis en règle avec leur conscience, ils inspi- raient une défiance qui devait hélas, leur coûter la vie.

On ne lira pas sans un poignant intérêt le procès-verbal de leur assassinat, transcrit aux registres de l'état-civil de Lougé :

« Aujourd'hui vingt-trois floréal, quatrième année républicaine, par devant moi : Jean-Louis Berrier-Fontaine, agent municipal de la commune de Lougé, département de l'Orne, est comparu en la maison commune, René-Jacques-Charles-Marin Rouillé, juge de paix du canton d'Ecouché, demeurant au dit Ecouché, lequel assisté du citoyen Jean Sauve, propriétaire, âgé de quarante-cinq ans et du citoyen Pierre-Guillaume Béheuré, chirurgien, âgé de quarante-huit ans, tous deux domiciliés dans le département de l'Orne, municipalité du dit Ecouché, lequel a déclaré à moi, Jean-Louis Berrier-Fontaine, qu'ayant été instruit qu'il s'est commis en la commune de Lougé deux assassinats, il s'était transporté sur le lieu et y avait rédigé le procès-verbal dont la teneur suit :

« Aujourd'hui, vingt-trois floréal de l'an quatrième de la République française une et indivisible, René-Jacques-Charles-Marin Rouillé,

(1) Notes de M. Gustave Levavasseur.

juge de paix et officier de police judiciaire pour le canton d'Ecouché, sur l'avis qui nous a été donné qu'il s'est commis en la commune de Lougé deux assassinats, étant accompagné du citoyen Liard et Sauve, tous deux de la commune d'Ecouché, dont nous avons requis l'assistance à l'effet d'être en leur présence procédé aux opérations ci-après, dont nous leur avons fait connaître l'objet, et du citoyen Pierre-Guillaume Béheuré, citoyen demeurant en la dite commune d'Ecouché, aussi requis pour visiter les deux corps morts, lequel chirurgien a prêté en nos mains le serment de procéder en son âme et conscience à la dite visite et de déclarer vérité, nous nous sommes transportés au ci-devant presbytère de la commune de Lougé et, étant arrivés, nous avons trouvé deux corps morts, dont l'un exposé au bas de l'escalier, et l'autre dans la cuisine du ci-devant presbytère ; nous avons ensuite requis le dit Béheuré d'en faire la visite à l'instant, à quoi procédant, icelui Béheuré a remarqué une playe sur l'os frontal, sur la partie latérale du côté droit, de la longueur de viron trois pouces sur un demi pouce de large, qui nous a paru avoir été fait avec un instrument tranchant, tel qu'une hache ; de plus, a remarqué l'os pariétal du côté droit enfoncé avec un instrument contondant, tel qu'une tête de hache, lesquelles playes et contusions avec perte de substance, sur la personne du dit Desdouits ;

Et quant à la personne du dit Philippe, a remarqué la partie supérieure de l'os frontal sur la symphise transversale, un enfoncement de viron trois pouces de diamètre qui nous a paru fait avec un instrument contondant, tel qu'une tête de hache, avec perte de substance ; desquelles déclarations il résulte que les dits Desdouits et Philippe sont morts de mort violente.

En conséquence, et attendu que la cause de leur mort est connue, nous avons déclaré que rien ne s'oppose à ce que leurs corps soient inhumés suivant les formes ordinaires.

Fait et arrêté les dits jour et an, en présence des dits témoins et du dit citoyen Béheuré, qui ont signé avec nous, d'après lecture, le registre. Signé : Béheuré, Liard, Sauve, Rouillé, juge de paix et Maurice, greffier.

D'après la lecture de ce procès-verbal, que Jean Sauve et Pierre-Guillaume Béheuré ont déclaré être conforme à la vérité et la certitude que j'avais acquise du décès des dits Desdouits et Philippe, au domicile desquels je m'étais transporté, le jour d'hier, j'ai dressé le présent acte que René-Jacques-Charles-Marin Rouillé, juge de paix, Jean Sauve et Pierre-Guillaume Béheuré ont signé avec moi.

Fait en la maison commune les jour, mois et an ci-dessus.

BÉHEURÉ — SAUVE — ROUILLÉ, juge de paix — BERRIER-FONTAINE, agent municipal.

Ce procès-verbal se trompe en un point. Les meurtres du vicaire Philippe et celui du curé Desdouits ne doivent pas avoir eu lieu dans les bâtiments du ci-devant presbytère, mais dans une maison vis-à-vis, située de l'autre côté de la rue. La servante que la tradition recueillie par Chrétien décapité d'une façon si dramatique est morte à Lougé, le 4 octobre 1844, à l'âge de soixante-douze ans. Voici comment Madeleine-Françoise

Delange, veuve de Louis-Jacques Descours racontait la scène à laquelle elle avait survécu quarante-huit ans :

Les églises étaient fermées. M. l'abbé Desdouits, d'abord vicaire à Lougé, puis curé depuis 1781, assermenté, et M. l'abbé Philippe, vicaire depuis 1787, assermenté, étaient restés à Lougé en bonne intelligence avec leurs anciens paroissiens.

Dans la soirée du 21 au 22 floréal, an IX (10 mai 1796), l'abbé Philippe avait fait une partie de cartes avec un habitant de Lougé.

A quelle heure fut commis le meurtre de la nuit ? Vers une heure du matin, si on admet la tradition de la fuite au petit jour, suivie des meurtres de Montreuil, que les actes de l'état-civil placent à trois heures du matin. L'abbé Philippe fut tué le premier. La servante saisie à la gorge par un des assassins et menacée d'un couteau ouvert ne répondait pas à cette question : Où sont les prêtres ? lorsque le vieux curé Desdouits, presque aveugle, sortit d'une armoire en demandant : « Sont-ils partis ? » Un coup de revers de hache qui l'assomma lui répondit. (1)

LES CURÉS DE LOUGÉ APRÈS LA RÉVOLUTION

Lors de la réorganisation des paroisses, au commencement du siècle, Lougé fut érigé comme succursale avec les Authieux, supprimé en 1805 et rétabli avec annexion à La Lande en 1807. Sa population comptait alors 801 habitants, elle est aujourd'hui de 549 et 713, si l'on y comprend la Lande.

Le nouveau Pouillé du diocèse nous donne, comme suit, les noms de ses curés après la Révolution :

1802. — NICOLAS GRANGER, transféré à Gémages en 1805.

1805. — THIERRY, ancien curé de la Haute-Chapelle, retiré du ministère.

1807. — JEAN-BAPTISTE DUPONT, mort le 5 septembre 1827.

1827. — FROGER, ex-vicaire du lieu, transféré aux Genettes, le 23 juin 1833.

1833. — GALLOT, ex-vicaire du Merlerault, transféré à Saint-Philibert-sur-Orne.

1834. — PRINGAULT, ex-vicaire de la Ferté-Macé, transféré à Bellou-en-Houlme, le 15 juillet 1834.

1854. — TRANCHANT, ex-desservant de Montreuil, retiré du ministère, le 1^{er} juin 1885.

1885. — JEAN LEMONNIER, ex-desservant de la chapelle près Séez, transféré à Carronges le 7 mars 1891 ; aujourd'hui curé archiprêtre de Notre-Dame d'Alençon.

1891. — DAVID, Ferdinand, ex-desservant du Mesnil-Erreux, aujourd'hui curé-doyen de Briouze.

1903. — HAMARD, curé actuel.

L'ANCIENNE ÉGLISE DE LOUGÉ

Elle remontait au XI^e siècle et devait, à cette époque, servir de chapelle pour le château de Lougé, occupé par la famille d'Har-

(1) Renseignements fournis par M. Gustave Le Vavas seur.

court. Ce château qui couvrait alors l'emplacement du presbytère actuel et tout le carré des habitations voisines n'existe plus. On montre seulement la haute porte en chêne massif, qui donnait accès à la demeure seigneuriale, seul témoin respecté.

L'Église paroissiale d'alors n'était pas dans le bourg, mais elle s'élevait un peu au-dessus du village du Plessis. Plus tard, les maisons se groupant autour du château, la chapelle prit de l'importance et devint l'église paroissiale.

LA NOUVELLE ÉGLISE DE LOUGÉ

Nous lisons dans la *Semaine catholique* de Séez, du 25 octobre 1901.

« Il y a seulement trois ans, l'église de Lougé était loin d'être remarquable. Le chœur surtout, modifié à plusieurs époques, était croulant. A la vue de ce délabrement, M. l'abbé David, curé de la paroisse, résolut de se mettre à l'œuvre pour la construction d'un édifice nouveau, tout en conservant avec un pieux respect les parties architecturales et historiques de l'ancienne. Grâce à la générosité de plusieurs bienfaiteurs, grâce à ses paroissiens qui, par leurs aumônes ou leurs travaux personnels, rappellent les siècles de foi où, tous, hommes, femmes, enfants s'attelaient aux plus rudes chariots pour approcher les matériaux de nos cathédrales du moyen-âge, grâce au zèle de M. Prempain, architecte à Séez, et à l'activité de l'entrepreneur, Alexandre Cormière, de Vieux-Pont, Lougé possède aujourd'hui une gracieuse église romane avec deux chapelles dédiées l'une au Sacré-Cœur, l'autre au Saint-Rosaire. »

Cette église fut consacrée par Monseigneur Bardel le dimanche 30 Octobre 1903. Voici quelques détails sur les découvertes archéologiques auxquelles la construction a donné lieu. Nous les devons à l'obligeance de M. l'abbé David, alors curé de Lougé, et aujourd'hui curé-doyen de Briouze :

1^o La statue de la Vierge-Mère

Au mois de juillet dernier, des ouvriers en creusant les fondations sous le maître-autel mirent au jour avec leurs pioches, sous une maçonnerie étayant le tombeau de l'autel principal, plusieurs statues en pierre, particulièrement une statue de la Vierge-Mère. Cette image mesure 1^m40 de hauteur ; elle est debout et porte l'Enfant-Jésus dans ses bras.

La figure est belle, calme et pieuse ; le profil surtout est charmant.

Les draperies sont négligées, et la couronne inachevée ressemble assez à la toque d'un pope russe. Des vestiges de peintures émaillées de fleurs dorées décoraient la robe de la Madone.

L'Enfant-Dieu, moins bien compris, manque de proportion. A quelle époque cette statue a-t-elle été enfouie sous la maçonnerie de l'autel ? Très probablement en 1663, époque où le beau rétable ornant le chevet de l'ancienne église et remis en place dans la nouvelle, fut dressé par « Messire Louis de la Reüe, écuyer, prêtre de céans. » La grande fenê-

tre orientale, qui ornait l'église, fut alors condamnée, et les statues dont les dimensions ne cadraient pas avec les niches du nouvel autel furent enfouies dans le chœur, la face contre terre. Cette Vierge restaurée est aujourd'hui exposée à la vénération des fidèles dans la nouvelle église. Quel âge pouvait avoir cette statue au moment de son enfouissement en 1660, sous un mètre de maçonnerie ? On ne peut répondre à cette question que par des conjectures. Elle n'est certainement pas antérieure au xiv^e siècle, « car, comme l'indique un éminent archéologue, M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie, à partir de cette époque, on figure la Vierge presque toujours debout, tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras. » Les autres statues ne présentaient que des débris sans valeur artistique.

2^e Le Reliquaire

Une découverte non moins intéressante au point de vue de l'art et des souvenirs, fut faite en creusant, quelques jours plus tard, du côté du petit autel dédié à Saint-Joseph. A vingt-cinq ou trente centimètres au-dessous du sol, le pic d'un ouvrier rencontra un corps dur : c'était un reliquaire en pierre blanche, composé de deux parties, couché sur le côté. En présence de cinq ou six personnes accourues au bruit de cette nouvelle découverte, la partie inférieure fut enlevée intacte, mais la partie supérieure avec son dais magnifiquement sculpté, se partagea à la hauteur des fenêtres. Ce reliquaire de forme hexagonale est du xv^e siècle ; il porte à chaque face une petite fenêtre géminée, munie quelquefois de son vitrage. Le dais supportait sans doute un clocheton, comme le prouvent les trous pratiqués à sa partie supérieure. A l'intérieur, était renfermé un ossement, un tibia de 0^m 18 de longueur dont on n'a pu malheureusement établir l'authenticité, car le reliquaire ne contenait plus qu'une poussière noirâtre, mêlée à des débris de soieries, de bois et de papier. Ce reliquaire est d'autant plus curieux pour l'archéologie que nous n'en trouvons presque aucun modèle semblable en Normandie. Pour en rencontrer de pareil, il faut remonter jusque dans le nord de la France. Ne serait-on pas là en présence d'une insigne relique de Saint-Vaast, patron de la paroisse de Lougé, apportée d'Arras par quelque bienfaiteur qui aura copié le dessin sur un de ces reliquaires comme on en trouve souvent dans les parties septentrionales de la France ? Cette relique n'aura-t-elle pas été cachée dans les époques troublées où les Calvinistes, parcourant notre pays, détruisaient reliques et reliquaires et en jetaient les cendres au vent ? On sait les excès de Coligny et de ses bandes dans la cité d'Argentan et les pays environnants en 1563. D'anciens registres nous ont conservé le souvenir de quelques-unes des profanations commises par ces hérétiques dans l'église Saint-Germain et ailleurs, les autels brisés, les tableaux mis en pièces, les vases sacrés dérobés, les reliques brûlées. En présence de ces sacrilèges profanations, on comprend la sollicitude des curés pour conserver les trésors de leurs églises, les reliques confiées à leurs soins.

Mais, dira-t-on, ce reliquaire n'a-t-il pas été enfoui à l'époque des statues dont il a été question plus haut ? Non, car si on enfouit une statue qui ne plaît pas ou qui ne cadre pas avec les dimensions de nouveaux autels, afin de ne pas la briser, on n'enfouit point des reliques dans le but de s'en débarrasser. Si c'est une impiété de le faire,

c'est aussi une impiété de le penser. Ce reliquaire, magnifiquement restauré par les soins de M. Prempain, est remis en place dans l'église. »

PIERRE COMMÉMORATIVE

Le troisième objet trouvé en démolissant les murailles de la vieille église, du côté de l'autel de la vierge, c'est une pierre oblongue mesurant 0 mètre 85 de longueur sur 0 mètre 58 de largeur. Cette pierre masquée par une croûte épaisse de chaux, relate l'institution dans ce lieu de « Lougé » de la Confrérie du Saint-Rosaire. Dans l'encadrement se lit l'inscription suivante :

LE 4 FÉVRIER 1666

NOBLE DAME MARIE DE QUERVILLE VEUVE
DE FEU MESSIRE LOUIS DE FRIBOIS ET SEIGNEUR DES COURS
ET SEIGNEUR ET PATRON DES AULTIEUX LIEUTENANT
DU ROI DANS LA VILLE ET CHATEAU D'ARGENTAN A
FONDÉ LE SAINT ROSAIRE ET CONFRÉRIE DE CE LIEU DE LOUGÉ
AUQ-NI AVAIT AUCUN FONDATEUR NI FOND POUR LE SERVICE
A DONNÉ LA SÔME DE 240 L. CONSTITUÉE POUR 12 L. DE
RENTE SUIVANT CONTRAT PASSÉ DEVANT LES TA-
BELLIONS DE RHASNE SUSDATE AUX CHARGES ET CONDITIONS
DE DIRE ET CÉLÉBRER EN CE LIEU TOUS LES
PREMIERS DIMANCHES DES MOIS LA MESSE
FONDAMENTALE DU SAINT ROSAIRE ET AUX DITS JOURS
FAIRE LA RECOMMANDATION A L'OFFERTE DES MESSSES
POUR LA DITE DAME ET LES PARENTZ VIVANTS ET
TRÉPASSEZ, PRIEZ DIEU POUR ELLE
LAUS DEO VIRGINIQUE MARIÆ.

LES MAIRES DE LOUGÉ

1^{er} Messidor, an VIII. — Jean-Louis Hellouin.
11 Frimaire, an XIV. — Jacques-François-Louis Chausson la Salle.
7 Juin 1820. — Louis-François Fourneau.
31 Juillet 1821. — Louis Ernult.
12 Septembre 1821. — Louis-François Fourneau.
26 Avril 1826. — Vincent-Félix Plet.
1^{er} Septembre 1830. — Louis-François Fourneau.
1^{er} Décembre 1837. — Jacques-François Moulin.
1^{er} Janvier 1856. — Félix Fourneau.
1^{er} Janvier 1878. — Isidore Lainé.
30 Janvier 1881. — Emile Legros.
20 Mai 1892. — Achille Deparis.
20 Mai 1896. — Emile Legros, maire actuel.

FAMILLES NOBLES DE LOUGÉ

Les d'Harcourt. — de Droullin. — de Gautier.

AUTRES FAMILLES ASSEZ RÉPANDUES AU XVIII^e SIÈCLE

Legros. — Berrier. — Picot. — Fourneau. — Hellouin. — Descours.
— Provost. — Dudouit. — Corbin. — Buisson. — Ernult. — Sérais. —
Moulin.

Lougé était le siège d'une Baronnie apportée à la maison d'Harcourt, dès le début du XV^e siècle, par Marie Mallet, de Gravelle, fille de Jean Mallet, grand pannetier et grand Maître des Arbalétriers de France, et de Jeanne de Bellengues. Gérard d'Harcourt, baron de Bonnétable, de Beuvron et d'Arschot, avait épousé cette Marie Mallet. Le fief de la Baronnie consistait en un plein fief de Haubert dont le chef était assis en la paroisse de Lougé. Il fut acquis en 1685, par René de Montpinçon, de Jacques de Royers, chevalier, seigneur, marquis de la Brisolière, grand bailli d'Alençon. Jacques de Royers tenait par héritage cette baronnie de la branche Olande de la maison d'Harcourt.

René de Montpinçon ne devait pas jouir longtemps de la grande et belle situation qu'il avait créée à sa famille, il mourut deux ans après, âgé de 58 ans.

Le 30 juin 1695, sa veuve, Marthe Poulain, épousait en secondes noces Messire Antoine Le Verrier de Treize-Saints. La mort vint encore briser cette alliance : Antoine Le Verrier mourut à Rouen le 5 mai 1700.

Quelques mois après, Marie-Marthe de Montpinçon, fille de René épousait à Saint-Maurice du Désert, Jean-Gabriel de Belenger, écuyer, seigneur de Pommeraye.

Son frère, Jacques-René se maria à noble dame Renée des Champs. De ce mariage naquit, en 1702, Thomas René qui eut en partage à la mort de son père la baronnie de Lougé et la seigneurie de Saint-Ouen-sur-Maire.

Il mourut en 1767, et la baronnie fit retour à son frère Daniel David. Celui-ci l'avait cédée à son fils, Daniel-David-Joseph, quand le jeune seigneur fut enlevé par une maladie foudroyante.

Il restait à Daniel-David de Montpinçon deux filles. L'aînée, Anne Rose-Suzanne, épousa, le 26 janvier 1779, Messire d'Esson, Comte de Saint-Aignan, et le 24 août 1782, la seconde fille épousa Messire de Cairon, capitaine d'infanterie.

Anne-Rose-Suzanne, Comtesse d'Esson de Saint-Aignan, est l'aïeule maternelle du regretté marquis de Contades, mort au château de Saint-Maurice, 18 juillet 1800.

Rattaché au bocage normand par les souvenirs de ses nobles ancêtres, Gérard de Contades avait appris à connaître et à aimer cette contrée du Houlme où ses destinées devaient un jour le conduire. Avec quelle avidité, avec quelle passion, il explorait ces sites, ces monuments, ces ruines qu'évoque l'histoire locale!

La Baronnie de Lougé, spécialement, était pour lui comme un

bien de famille dont il gardait précieusement tous les titres dans son volumineux chartrier.

Nous empruntons à sa plume alerte et charmeuse le récit dramatique du siège de Catherine-Angélique d'Harcourt, par son mari, au manoir seigneurial de Lougé. (1)

CATHERINE-ANGÉLIQUE D'HARCOURT

BARONNE DE LOUGÉ

Le premier dimanche de carême de l'an 1631, une femme à cheval, escortée de deux piétons, sortit du manoir de Lougé avant que le jour parût. Cette femme, travestie en villageoise — nous apprend une pièce que nous avons sous les yeux — gagna, par des chemins détournés, le bourg de Saint-Pierre-sur-Dives. Là, un de ses compagnons, Marin Sérais, laboureur de la paroisse de Lougé, estimant le péril moins grand, la quitta pour revenir chez lui et elle prit le chemin de Rouen, sous la seule garde de son plus fidèle serviteur, Charles Poulain, dit la Noë.

Cette voyageuse qui se mettait en marche de si grand matin et sous de si modestes habits, n'était autre que Catherine-Angélique d'Harcourt, dame et patronne de Lougé, Saint-Ouen-sur-Maire, la Guilberdière, Saint-Brice, Ferrières, Sevrai et autres terres et Seigneuries.

« Le soleil et la lune ont leurs éclipses, — écrit plaisamment l'emphatique historien de la maison d'Harcourt — les plus beaux jours sont accompagnés de brouillards : de même les plus grandes familles ont leurs révolutions et leurs disgrâces. » Nous ne trouvons point, dans les fastes de l'illustre maison normande, une génération plus en butte à ces disgrâces que la Roque tente d'atténuer par des comparaisons sublimes, que celle issue de Nicolas d'Harcourt, baron d'Ecouché et de Lougé. Deux de ses quatre enfants, Charles et Elisabeth, moururent en bas âge. Les deux autres, Urbain, baron d'Ecouché et Catherine-Angélique, dame de Lougé, à qui leur naissance élevée semblait assurer le calme et le bonheur, furent les héros des plus dramatiques aventures dans lesquelles le jeune baron perdit misérablement la vie.

Nous ne connaissons sur Urbain d'Harcourt que ce qu'en rapporte le panégyriste attitré de sa famille, surpris d'être un instant obligé, en parlant de lui, de faire trêve de louanges. En l'année 1612, le baron d'Ecouché, accusé et convaincu de faux, fut condamné, par arrêt du Grand Conseil séant à Paris, à avoir la tête tranchée à la croix du Trahoir. L'on ne se résout point aisé-

(1) Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne. Tome 1^{er} p. 11.

ment, dans les grandes maisons, à supporter un tel excès d'ignominie et les Harcourt ne voulurent point que le sang de leur race, réservé jusqu'alors au service du pays, teignît honteusement le plancher d'un échafaud. En conséquence, les cousins du baron d'Ecouché, Jacques et Charles d'Harcourt, de la branche de Beuvron, assistés d'Antoine de Longaunay, seigneur de Franqueville et de Jacques du Bosc, seigneur du bois d'Annebout, assaillirent l'escorte qui conduisait le condamné du Four-l'Évêque au lieu du supplice, s'emparèrent de sa personne et le reconduisirent dans son cachot. Pierre d'Harcourt, marquis de Beuvron, se rendit alors près de la reine régente Marie de Médicis. Il réclama et obtint d'elle, pour ses fils, le pardon de leur témérité et, pour le baron d'Ecouché, la révision de son procès, qu'un acquittement, dû peut-être à la faveur, termina bientôt. Les émotions d'une procédure scandaleuse et la crainte d'un supplice imminent avaient été trop fortes pour un homme qui, même innocent, ayant attiré sur lui d'aussi infâmant soupçons, devait être un assez triste sire. « Urbain d'Harcourt finit ses jours incontinent après, de mort naturelle procédant de la fièvre de Saint-Vallier et de la frayeur qu'il en conçut. »

Ainsi se termina la peu glorieuse existence du troisième enfant de Nicolas d'Harcourt. Celle de sa dernière fille, orageuse et accidentée, fut néanmoins plus digne de l'illustre nom qu'elle portait.

Catherine-Angélique d'Harcourt, survivant à tous ses frères et sœurs, réunit en sa possession toutes les seigneuries qui leur avaient été partagées au décès de leur père, à l'exception de celles ayant appartenu à son frère Urbain, que les dettes de sa succession contraignirent d'aliéner. La principale d'entre elles était la baronnie d'Ecouché qui passa alors à la puissante maison de Montgommeri. La baronnie de Lougé eût peut-être eu le même sort si, comme l'a dit la Roque, elle eût jamais été en la possession d'Urbain d'Harcourt. Mais, dès la mort de Nicolas, son père, elle paraît avoir appartenu à Catherine-Angélique. Un arrêt de la Cour, par lequel ce fief lui est adjugé en 1604, « pour son partage en la succession paternelle, » ne permet pas le doute à ce sujet.

La situation féodale de la châtelaine de Lougé était plus considérable que celle de la plupart des seigneurs du pays, si nous en exceptons son très rapproché et très incommode voisin, le comte de Montgommeri.

L'heureux époux choisi par Catherine-Angélique, si toutefois

son choix fut pour quelque chose dans une union dont elle devait se dégoûter si vite, fut Jean d'Erneville, seigneur de Gauville et de la Chèze. La maison d'Erneville était une maison noble de Basse-Normandie possédant, depuis le milieu du xv^e siècle, la seigneurie d'Athis qui, à l'époque du mariage de Jean, appartenait à l'un de ses frères.

Nous ignorons si ce fut l'amour qui conduisit le seigneur de Gauville au manoir de Lougé. Nul portrait de Catherine-Angélique n'étant parvenu jusqu'à nous, nous ne saurions dire si le charme de la beauté venait s'ajouter en elle au prestige de la fortune. Les contemporains nous disent bien qu'elle était toujours galamment vêtue et qu'elle apportait à sa toilette les soins les plus minutieux ; mais cette indiscutable coquetterie pouvait avoir pour but de corriger sa laideur tout aussi bien que de rehausser sa beauté. En tout cas, à défaut de l'amour, Jean d'Erneville pouvait espérer à bon droit trouver, dans son union avec Catherine-Angélique, la fortune et la puissance. Il n'y rencontra néanmoins ni l'une ni l'autre.

Nous avons vainement cherché, dans les titres relatifs à la baronnie de Lougé, un document intime, une lettre, un billet nous initiant quelque peu au roman conjugal de Catherine-Angélique. Les chartriers, surtout quand par la vente d'une seigneurie ils ont passé d'une famille à une autre, ne livrent aucun secret à ces recherches indiscrettes et nous avons dû nous contenter des quelques lignes que lui consacre le trop laconique la Roque. Il nous apprend que la baronne de Lougé « se fit démarier d'avec son mari ». Celui-ci, ne voulant point consentir à perdre, sinon une épouse aussi revêche, ce dont il se fût aisément consolé, au moins tant de fiefs et de seigneuries, vint l'assiéger dans son château. La dame de Lougé n'était point femme à se laisser déconcerter par un siège. Elle avait, prévoyant la chose, entouré son manoir de fortifications assez importantes pour attirer des visiteurs quelques années après. A l'approche de l'ennemi, elle leva son pont-levis et arma ses défenseurs, soutint vaillamment l'assaut et vit, au bout de quelques jours, son mari découragé s'éloigner à la fois de son imprenable forteresse et de son indomptable personne.

Cette belle défense assura, pendant un certain temps, à Catherine-Angélique d'Harcourt, une indépendance d'existence qui lui permit de ne point avoir d'autres maîtres que ses caprices de châtelaine dé mariée. Ils ne lui firent point quitter son manoir de Lougé, et, le sentant plus que jamais bien à elle, elle le remplit de tout ce qui pouvait y rendre la vie aimable, élégante et sûre :

riches habits pour elle, vins de choix pour ses hôtes, mousquets et poudre à canon pour son mari et les importuns.

Plus heureux que le sieur de Gauville, nous pouvons franchir le seuil du manoir de Lougé. Les dépositions de témoins ayant consigné, dans une enquête criminelle relative au pillage du château, le souvenir d'objets récemment volés, vont nous dire ce qu'il renfermait avant qu'une aventure nouvelle contraignit Catherine-Angélique à prendre le chemin de Rouen. Examinons d'abord les bijoux de la châtelaine. La baronne de Lougé serrait ses joyaux « dans une cassette couverte de cuir noir, fermant à clef et qui était dans un grand bahut. » Cette cassette contenait « deux gros diamants dont l'un avait été estimé 1,000 livres, des pendants d'oreilles garnis de perles et un rouleau, de la longueur d'un pied, chargés d'anneaux d'or garnis de diamants et autres pierreries. » Il y avait encore dans la même cassette : « des pelotons de franges d'or et d'argent, décousues de quelque étoffe comme de lit » et destinées sans doute à décorer un meuble nouveau. La garde-robe de Catherine-Angélique n'était pas moins bien garnie que ses écrins. Elle possédait un grand nombre de toilettes dont plusieurs, nous apprend l'enquête criminelle, n'avaient point encore été portées par elle à l'époque de sa fuite, à cause d'une longue et récente maladie.

Ses vassaux avaient gardé le souvenir de « nombre de beaux habits et de robes de soie » parmi lesquels on remarquait une jupe de satin bleu, une autre de velours noir façonné et une troisième de velours façonné « orangé paschal ». La baronne portait par dessus « un petit manteau de drap gris doublé de panne de même couleur », que les envahisseurs du château enlevèrent dès le premier jour.

La dame de Lougé tenait, autant qu'au luxe de la toilette, à celui du linge, qui était la coquetterie de nos ménagères normandes, grandes dames et bourgeoises. Dans une salle du manoir « il y avait quantité de linge dans plusieurs coffres qui en étaient si pleins qu'on avait de la peine à les fermer » et que la dame d'Harcourt « en pouvait prêter à ses voisins lorsqu'il y en avait qui faisaient des festins ». Il n'en était pas seulement besoin pour la table, mais comme l'on était hospitalier à Lougé, pour quatorze lits qui se trouvaient dans le manoir, « la plupart de serge jaune, bien garnis de matelas, couvertures et courtepoinces. » Dans une vaste chambre, ornée de tapisseries, la baronne de Lougé, non loin d'une servante qui couchait dans un cabinet,

reposait dans un lit somptueux « de gros damas violet changeant ».

La table était servie avec plus d'élégance que dans la plupart de nos castels normands. A la place de l'étain en usage à cette époque, il y avait dans les bahuts de Lougé, deux douzaines de cuillères et de fourchettes d'argent. Ils renfermaient en outre, « nombre de verres, chandeliers et assiettes de cristal », de la vaisselle de fayence et surtout un service particulièrement admiré d'assiettes de cristal à bords d'or.

Les garde-mangers de Lougé étaient toujours si bien garnis que la dame d'Harcourt voyait arriver sans crainte les compagnies les plus nombreuses. Elle y avait, au mois de mars 1631, entassé une quantité prodigieuse de provisions de bouche que devaient bientôt consommer des hôtes inattendus. C'étaient d'abord trente jambons façon de Mayence, un nombre indéterminé d'andouilles fumées et de langues de bœuf, puis la chair d'un bœuf salé. « Quatre ou cinq saloirs étaient pleins de la chair de sept pourceaux tués devant carême prenant ». Il y avait en outre sous l'office, « quantité de sucre et autres épices achetées à la foire de Guibray ». Dans la nouvelle écurie, transformée en cellier, nous ne savons pourquoi, pour abreuver les convives altérés par tant de salaisons, l'on ne comptait pas moins de quinze à seize tonneaux de cidre ou de poiré.

Il y avait dans la grange de Lougé, digne du reste du manoir de seize à dix-sept cents gerbes de franc grain, « encore deux cents boisseaux d'avoine ».

On y trouvait encore « une quantité considérable de plumes d'oie, le cuir d'une vache et un nombre considérable de toisons de moutons échaudées et à échauder.

Catherine-Angélique d'Harcourt possédait quatre magnifiques chevaux dont elle avait refusé deux mille livres du sieur marquis d'Alègre. Ils traînaient habituellement un superbe carrosse qu'antérieurement aux tristes événements que nous allons rapporter, la baronne de Lougé avait eu l'heureuse complaisance de prêter au sieur Président de la Fresnaye, demeurant à Caen ».

Dans nos anciens manoirs, le chartrier, dont les titres devaient être quotidiennement consultés pour des procédures, était l'objet d'une vigilance toute spéciale. Celui du château de Lougé, assez dangereusement placé au dessus de la cuisine, était confié à la garde d'un prêtre dévoué, Simon Richard, dit la Haye.

Guillaume Robert, Sergent royal, va nous conduire la veille au soir de l'envahissement du manoir de Lougé. Il dit dans sa dé-

position « avoir souvenance que le jour et fête de Saint-Marc, qui était le 24 avril 1431, ayant été à la dite maison de Lougé pour y voir les fortifications qu'on disait avoir été faites au premier siècle de la dite maison, il avait rencontré en icelle un prêtre nommé Richard dit autrement La Haye, qui était dans une chambre au dessus de la cuisine occupé à ranger des sacs de papiers qu'il disait être les titres et enseignements de la dite terre de Lougé et autres biens appartenant à la demoiselle de Harcourt. Cependant que le dit Richard travaillait, le dit déposant eut la curiosité de voir les dits papiers qui étaient en grand nombre en des liasses et sacs étiquetés, et vit sur les étiquettes des dits sacs et liasses que c'étaient papiers concernant les terres dépendantes de la dite baronnie de Lougé. Il y en avait la charge d'un cheval, sans ceux qui étaient dans un grand coffre bahut ».

La baronne de Lougé, qui possédait tant de titres pour sauvegarder ses droits, avait pour protéger sa personne, transformé une pièce du château en une sorte d'arsenal. « Il y avait sur deux râteliers jusqu'à quarante armes à feu, tant mousquets, carabines, arquebuses à giboyer que pistolets et cinq ou six épées ». Du plomb, des balles et un baril de poudre à canon presque plein complétaient ce petit matériel de défense qui aurait dû bannir la moindre crainte de l'esprit ordinairement peu timoré de la châtelaine.

La pensée d'une seconde attaque paraissait en effet l'effrayer, et cet unique souci troublait le calme d'une existence heureuse qui était l'indépendance sans être la solitude. Outre la compagnie du fidèle archiviste, l'abbé Richard dit la Haye, elle avait celle d'un jeune page, Charles Cousin, sieur des Vaux, issu d'une famille noble de la paroisse de Lougé. Un nombreux domestique, composé, à l'exception d'un certain Picard, valet étranger et grand joueur de violon, de fils de ses vassaux et de vieux serviteurs, s'empressait autour d'elle, disposé à toute heure à satisfaire ses fantaisies et même, en cas d'alarme à détacher des râteliers les mousquets et les carabines.

Malgré cet entourage dévoué, la baronne de Lougé redoutant encore la vengeance maritale, craignait que le sieur de Gauville ne revint vers son manoir et ne fût, cette fois, moins facile à rebuter. L'inimitié d'un puissant voisin, Gabriel comte de Montgommeri et baron d'Ecouché, augmentée peut-être encore par des relations de parenté avec Jean d'Erneville rendait encore plus délicate la situation de la châtelaine.

Le comte de Montgommeri, son suzerain, pour le fief de Sevrai,

possédant à une lieue et demie de Lougé le manoir de la Motte-Lézeau, pouvait, à tout instant, se porter à quelque violence et rendre, au cas d'un second siège, toute résistance inefficace. Catherine-Angélique avait donc déjà de réels et sérieux motifs d'inquiétude, quand des bruits alarmants au plus haut point commencèrent à circuler. On disait « que le sieur de Gauville allait venir l'enlever de son manoir et l'emmener ailleurs dans un carrosse cadenassé ». La baronne de Lougé n'hésita plus un instant. Préférant tout au carrosse cadenassé et surtout préférant tout au mari, elle revêtit en hâte des habits de paysanne, se confia à deux serviteurs dévoués et prit avant le jour, comme nous l'avons vu au début de cette étude, le chemin de Saint-Pierre-sur-Dives.

Les craintes de Catherine-Angélique d'Harcourt furent promptement justifiées.

Le seigneur de Gauville ne vint cependant pas assiéger son château ; l'ennemi arriva cette fois du côté de la Motte-Lézeau. Le 26 avril 1631, samedi de la Quasimodo et lendemain de la fête de Saint-Marc, François de la Rivière, contrôleur de la maison de la reine, précédé d'un trompette, suivi de deux archers hoquetons qu'on disait appartenir au sieur de Montgommeri, d'un grand nombre de personnes qui étaient au bourg d'Ecouché, pénétra par violence dans le manoir de Lougé. Quel était ce La Rivière que le comte de Montgommeri osait charger d'une si triste mission ? Le voyant à Lougé occupé à une pareille besogne et sachant qu'il appartenait à la maison de la reine, nous pensons qu'il pourrait fort bien être ce misérable La Rivière, l'un des amis de Laffemas, qui, sept ans plus tard, gagné par les promesses du cardinal, trahissait lâchement sa maîtresse, Anne d'Autriche. Quand les vassaux de la baronne de Lougé virent ce sieur de la Rivière occuper le château, ils comprirent que le pillage allait commencer, et que c'en était fait des objets de valeur et des bijoux de prix. Ceux-ci furent en effet promptement découverts et l'on ne revit plus la petite cassette noire. Le sieur de La Rivière, après avoir passé la nuit au manoir et soigneusement tiré ce qui pouvait lui convenir, ne compléta cependant pas lui-même cette œuvre de pillage et sortit dès le lendemain du manoir de Lougé, dirigeant un sinistre et singulier cortège. Sur l'un des quatre chevaux de carrosse convoités par le marquis d'Alègre, Simon Richard, dit la Haye, le gardien du charrier, était lié et garrotté ; Charles Poulain, le serviteur dévoué qui avait escorté la baronne dans sa fuite, était attaché sur un autre. Le jeune sieur des Vaux,

surveillé de près, mais les membres libres, était emmené sur un troisième, pendant qu'en tête du cortège le trompette, délaissant pour cette fois son instrument ordinaire, tirait des sons lamentables du violon de Picard qu'il avait dérobé. Cette troupe, digne d'être reproduite par le crayon de Callot, disparut promptement dans la direction d'Ecouché.

François de la Rivière avait laissé derrière lui dans le manoir de Lougé les deux archers hoquetons. Ils y séjournèrent cinq mois et, comme rien ne les pressait, en continuèrent à loisir le pillage. Les tonneaux de cidre et de poiré furent successivement mis en perce ; les andouilles fumées et les jambons façon de Mayence consommés jusqu'au dernier. L'argent de la châtelaine ayant disparu avec les pierreries, les archers, voyant les coffres vides, imaginèrent un moyen ingénieux de remplir leurs poches : avec le cuir de vache trouvé dans le grenier, ils firent fabriquer des souliers et les vendirent ainsi que les toisons de moutons.

Prenant du goût pour le commerce et ne pouvant venir à bout sur leur table des habitants de la fuie seigneuriale, ils dépeuplèrent le colombier et tirèrent de nouveaux profits de pâtés qu'ils pouvaient sans perte livrer à bon compte. Le trafic des grains commença alors. Ils firent battre les gerbes qui étaient dans la grange et vendirent le blé en provenant, ainsi que celui qui était dans le grenier, à tous ceux qui désiraient en acheter. Ce qui n'était pas vendu à Lougé l'était à Ecouché et dans les marchés voisins. La plus grande impudence était apportée à cet inconcevable commerce et plusieurs habitants de Lougé, entre autres un certain Jean Bernier, furent contraints d'aller conduire du grain dans les bourgs éloignés et d'y chercher des acquéreurs. Les vassaux de Catherine-Angélique finirent, il faut l'avouer, par s'habituer à un état de choses qui n'était pas pour eux sans quelques petits profits. L'on pensa à tirer bon parti de la situation actuelle, l'on ne s'effraya bientôt plus de la figure des archers et, dans sa déposition candide, une jeune femme, Isabeau Guibout, l'obligée peut-être de la dame d'Harcourt, rapporte qu'elles'en fut au marché d'Ecouché, devisant et badinant avec un des hoquetons qui y conduisait une cavale chargée de blé pour l'y vendre.

Les occupants du manoir de Lougé étendirent bientôt un commerce lucratif aux objets mobiliers dédaignés par le sieur de la Rivière. C'est ainsi que la vaisselle et les cristaux de table furent cédés à des serviteurs du comte de Montgomeri qui étaient

venus un beau jour se faire traiter à Lougé. Les archers allaient souvent au reste visiter les châtelains de la Motte-Lézeau et ne portaient jamais de Lougé les mains vides. Bref, après quelques mois d'occupation — c'est la conclusion de presque toutes les dépositions consignées dans l'enquête criminelle — « la maison de Lougé était grandement diminuée et dépérie ».

Les parchemins du chartrier, ne pouvant être l'objet d'aucun négoce fructueux, allaient être respectés, quand une idée infernale prit naissance dans la cervelle d'un de ces malfaisants archers. Il trouva plaisant non seulement de brûler, mais encore de faire sauter en effigie, avec sa propre poudre, la baronne de Lougé, l'effigie ayant été faite avec ses plus précieux titres. Les hoquetons ne perdirent pas de temps et se rendirent au chartrier. Les sacs de papier, étiquetés et classés par le méthodique abbé Richard, furent renversés sur le sol et éventrés, les coffres remplis de parchemins et de registres fracturés et retournés, et cent pièces arrachées aux liasses confondues servirent à la confection de pièces d'artifice, dont les bruyants pétards et les étincelantes fusées devaient égayer la veille de la Saint-Jean.

Au jour convenu, « entre la grande porte de la maison de Lougé et le colombier », les archers exposèrent en riant deux figures faites de vieux papiers. L'une était « en forme de demoiselle » et l'autre « en forme de cocodrille ou dragon ». Toutes deux renfermaient des pétards, des fusées, des pièces d'artifice. Le programme fut exécuté jusqu'au bout et la poudre que contenait le baril du petit arsenal de Catherine-Angélique fit sauter le dragon ainsi que la demoiselle, aux acclamations des badauds qui ne s'inquiétaient guère, s'ils ne s'en réjouissaient pas, de voir retomber sur le sol, lacérés et calcinés, les plus précieux parchemins du chartrier féodal. Il se trouva pourtant parmi eux un honnête homme assez hardi pour protester : Etienne Gohier, manœuvre, osa dire à l'un des archers « que c'était mal fait, de brûler ainsi les titres de la maison de Lougé ». — « Il y en a encore bien assez » répondirent les hoquetons, et ils le pensaient si bien qu'ils firent une nouvelle visite au chartrier pour allumer encore le soir de la Saint-Pierre le feu de joie qui, la veille de la Saint-Jean, avait obtenu un si beau succès.

Pendant ce temps, Catherine-Angélique d'Harcourt se trouvait à Rouen dans la plus profonde détresse. Craignant, dans sa fuite, d'être dévalisée sur le grand chemin, elle n'avait « emporté que 48 sols » et resta longtemps à Rouen, dépourvue de ressources. Elle logeait chez un nommé Fauconnier, tailleur d'habits, qui

la nourrissait à crédit. Ayant été informée de la déplorable situation du manoir, elle obtint par de pressantes démarches, de M. Blondel, conseiller au Parlement, qu'il se rendit à Lougé pour y rétablir l'ordre. Il y réussit, expulsa les hoquetons et rassembla les éléments d'une enquête criminelle dont malheureusement nous ignorons le résultat. Peu de temps après, la baronne de Lougé put rentrer enfin dans son manoir dévasté.

Elle était assez riche pour réparer aisément de tels désastres et retrouva bien vite à Lougé la vie des jours passés.

L'abbé Simon Richard, dont les liens avaient été desserrés à Argentan, vint remettre en ordre dans le chartrier les titres épargnés par les flammes de la Saint-Jean ; le jeune sieur des Vaux reprit près de sa dame son service de page si brusquement interrompu et le laquais Picard, s'il ne racheta pas quelque violon à la Guibray suivante, se consola de la perte du sien.

Pendant une vingtaine d'années, Catherine-Angélique d'Harcourt mena, dans son manoir restauré, cette existence pompeuse et monotone qui était celle des châtelaines d'autrefois.

Elle y vécut de cette vie de minuties quotidiennes et d'honneurs rendus à jour fixe, dans laquelle les années s'écoulaient si lentement et les lustres passaient, cependant, si vite. La dame de Lougé était trop normande pour ne point combattre l'ennui d'une seigneurie de campagne par la distraction de quelques procédures. Elle trouva pour la principale un amusant et lucratif objet. Jean d'Erneville était mort. Après tant d'efforts faits jadis pour être dé mariée Catherine-Angélique d'Harcourt affirma la validité d'une union lointaine dont l'unique obligation présente était la réclamation d'un agréable domaine. Les frères du sieur de Gauville le lui contestèrent à juste titre et paraissent avoir obtenu gain de cause. Espérant néanmoins pouvoir greffer quelque prétention nouvelle sur cette vieille procédure, les héritiers de la baronne de Lougé la traitèrent en leurs actes après son trépas « de dame et non de demoiselle, la réputant avoir été autrefois mariée ».

Dame pour les d'Harcourt, demoiselle pour les d'Erneville, Catherine-Angélique, un jour qu'elle était malade, sentit approcher un assiégeant plus opiniâtre que le sieur de Gauville : c'était la mort. La châtelaine n'avait point été surprise par l'un ; elle prétendit ne pas l'être par l'autre et, le 7 février 1648, « gissant en son lict malade néanmoins saine d'esprit et d'entendement », elle dicta son testament et régla toutes les dispositions relatives à ses funérailles. Dans cette pièce qui nous apprend

comment se célébraient à cette époque les obsèques de grandes dames, Catherine-Angélique d'Harcourt, après avoir témoigné sa volonté d'être inhumée dans le chancel de l'église de Lougé, exprime le désir :

« A laquelle inhumaon qu'il y aict le nombre de trente phres ou plus se fe ce peult pour fe et dire tel nombre de messes hautes et basses selon ques lesd. phres adviseront. Item veult et entend que audjour d'inhumaon qu'il y aict un luminaire sur son tombeau avecques chappelle ardente accompagné de cent ou six vingtz sierges de demy quarteron au pied duquel tombeau seront le nombre de trente-six filles habillées de blanc en habitz de paouvres avecques chacune une torshe et excusson de ses armes à la main. Duquel nombre desd. trente-six filles il en sera choisy huit des plus paouvres de chacune des paroisses relevantes ausquelles parroisses lad. Dame entend qu'il soit fait listre et sainture dedans et dehors les esglizes auxquelles saintures elle entend que ses armes soient appozées et painctes avecque escussions, selon l'ordre, et que après l'inhumaon de lad. Dame il soit donné à tous les paouvres qui ce trouveront un soubt ».

Catherine-Angélique d'Harcourt, après avoir fait son testament, sut, pendant plus de trois ans, tenir tête à la mort comme elle avait toujours, pendant sa vie, tenu tête à ce qui contrariait son caprice. Il fallut pourtant céder et, le 12 avril 1651, Messire Charles de la Haye, curé de la Lande-de-Lougé, qu'il ne faut point confondre avec le bon Abbé Richard, traça les lignes suivantes sur un registre réservé par lui aux personnes de condition dont il célébrait les funérailles :

Catherine-Angélique de Harcourt
 Dame et patronne de Lougy patronne
 Et Dame de St-Ouen Sevré Feriere
 La Guilberdiere et Dame de Saint
 Bri deceda lonziesme jour de
 Auril mil six cents cinquante et un
 Et fut inhumée le douziesme jour
 dudit mois et an par moy soubz
 signé cure de la Lande son
 corps reposes dans le cœur de
 leglise de Lougy joignant le
 Mestre Autel du costé de
 Leuangille

DE LA HAYE.

La succession de Catherine-Angélique de Harcourt fut partagée entre les petits-enfants de son cousin, Pierre d'Harcourt, baron d'Olonde. Avantage par le testament de sa grand'tante, Jean d'Harcourt, époux de Jacqueline de Benneville, dame de Juvigni, posséda après elle la baronnie de Lougé. Rien, dans l'église de la paroisse qui porte ce nom, ne rappelle le souvenir de Catherine-Angélique. Le chœur ayant été remanié et le maître-autel, reconstruit en 1665, aucune pierre tombale n'indique où repose dans son église seigneuriale d'où la litre a disparu et dedans et

dehors, celle dont nous venons de rapporter les étranges aventures. Certains caractères sont trempés pour certaines époques qu'il est, pour ceux qui les possèdent, malheureux de devancer. Catherine-Angélique d'Harcourt ne vivait, en 1630 et dans son manoir de Lougé, ni à son époque, ni sur son théâtre. Vingt ans plus tard et sur une scène plus grande, possédant, aussi bien que de tapageuses héroïnes dont le nom appartient à l'histoire, l'art des résistances cavalières et des fuites opportunes, elle eût, sans nul doute, été poussée à quelque action d'éclat par ce vent de Fronde qui soufflait sur la France avec tant de violence à l'heure même où elle était inhumée par le curé de la Haie, dans le chancel de l'église de Lougé, du côté de l'évangile.

SITUATION ADMINISTRATIVE DE LOUGÉ AU XVIII^e
SIÈCLE

Généralité d'Alençon. — Election de Falaise. — Vicomté de Briouze — Subdélégation de la Ferté-Macé. — Sergenterie et trait du Houleme.

DESCRIPTION DE LA PAROISSE D'APRÈS LE MÉMOIRE DÉPOSÉ
AUX ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE L'ORNE,
REMONTANT A 1767

« Lougé. — En campagne. — Bonne terre en gros et menus grains. — Un tiers en commune et en bois taillis. — Habitants aisés. — Point de commerce ni d'industrie. — Taille tarifée, 1,547. — Le marc la livre 1 s. 6 d. — Grosse dîme avec la cure vaut 3,400 livres. — Très bonne paroisse — ».

LIVRE ONZIÈME

LA LANDE-DE-LOUGÉ

SOMMAIRE

L'église et le logis de la Lande. — Histoire religieuse de la paroisse. — Les curés de la Lande : Charles de la Haie, Marin Quandieu, Tous-saint Delacour, Jacques-François Daguin. — Assassinats au logis de la Lande. — La réunion concordataire des deux paroisses de la Lande et de Lougé. — Les agents municipaux et les maires de la Lande. — Anciennes familles.

LA LANDE DE LOUGÉ

La description qui suit servira d'introduction à l'histoire de cette paroisse.

« A deux kilomètres au sud de la gare des Yveteaux-Fromentel, en allant vers Rânes, au bord de la route, à gauche, se trouvent le cimetière et l'église de la Lande-de-Lougé. Rien de remarquable à première vue que la position de ce lieu de rendez-vous vivant et posthume, presque au milieu d'une cour de ferme et sous la verdure presque juvénile des deux ifs séculaires qui couvrent de leur ombre les tombes gazonnées et les croix qui les surmontent. L'intérieur de l'église n'a rien de monumental. Il faudrait peut-être remonter jusqu'aux Mérovingiens pour trouver un style applicable à ces piliers de châtaignier mal dégrossi et naïvement équarri, qui prolongent jusqu'au sol la charpente du clocher, à ces solives apparentes qui plafonnent bas, à cette voûte du chœur agrémentée de moignons de poutres. Ça et là, de curieux vestiges d'ancien mobilier, le banc circulaire du meunier, un porte luminaire cyclopéen taillé dans un tronc d'arbre. Des tableaux passables, une copie de Baptême de Poussin pour rétable.

« Derrière le banc du seigneur, modèle de simplicité rustique, un fragment de vitrail dans lequel on devine plus qu'on ne reconnaît les armes des anciens Patrons, tant le sinople et l'azur ont été, à diverses reprises, capricieusement sertis dans le plomb par le vitrier qui a dû les accommoder et les raccommo-der.

« Quels étaient les seigneurs du lieu ?

« Au bas du petit sanctuaire, du côté de l'Épître, une grande dalle de pierre blanche garde les traces d'une inscription presque effacée. C'est l'épithaphe de Catherine Guyon. Les actes de l'état-civil de la commune de la Lande nous aideront à la déchiffrer. On y lit : « Damoiselle Catherine Guyon, femme du sieur du Coudré, *ma bonne mère*, décéda le vingt-unième jour de janvier 1632, et fut inhumée le vingt-troisième jour du dit mois et an. La dite Damoiselle estoit dame et patronne de la Lande près Lougy et est inhumée dans la nef de la dite église. »

« Charles de la Haie, sieur de Villeneuve, était depuis plus de vingt-cinq ans pourvu du Bénéfice de moyen rapport de la Lande-de-Lougé (1800 livres) quand il rédigea l'acte sus-mentionné. Le chapitre de Sées